



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 59480

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions d'un conseiller à la Cour de cassation, formulées dans son rapport intitulé « Le juge du 21e siècle », et lui demande la suite qu'entend réserver le Gouvernement, dans le cadre de la rationalisation de l'intervention du magistrat, à la proposition visant à permettre, sauf disposition spécifique contraire, de désigner un magistrat honoraire pour toute participation à une commission administrative et retirer les magistrats de l'ordre judiciaire des commissions et instances au nombre desquelles figure le conseil d'administration de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre (articles D. 475 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, issu du décret n° 51-471 du 24 avril 1951).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59480

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5775

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)